

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 30 JUIN 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 24 juin 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 93 de M. R. Casazza, de Mme B. Acklin Zimmermann et de M. G. Rhally, ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'évaluation et l'augmentation du nombre de points de récolte des déchets, notamment dans les quartiers de la ville à forte densité de population.

Réponse du Conseil communal

La problématique des points de récolte des déchets dans les quartiers est un thème récurrent. D'une part, les administrés souhaitent ces points de récolte à proximité de chez eux mais, d'autre part, ils ne les veulent en aucun cas devant leur porte. En effet, le bruit, les odeurs, les horaires non respectés, les déchets déposés à côté des bennes ou encore le tourisme des déchets représentent des inconvénients pour les bordiers directs. En conséquence, la planification de ces déchetteries de quartier n'est pas une question des plus simples à résoudre.

Afin de répondre au mieux au présent postulat, il est nécessaire de revenir sur la situation actuelle des points de récolte, sur la question de la saturation des installations, sur l'augmentation de la population et enfin sur le cas cité du quartier de Pérolles.

1. Situation actuelle

La Ville de Fribourg gère quinze points de récolte officiels situés dans les différents quartiers, en plus de la déchetterie principale des Neigles. En fonction de la place à disposition, les points de récolte permettent de déposer différents déchets recyclables: verre, PET, alu et fer-blanc, vieux habits, huiles usagées et plastiques. De manière générale, ils sont appréciés et bien utilisés par les administrés. En parlant de déchets recyclables, il est important de souligner que les plastiques n'entrent effectivement plus dans cette catégorie. En effet, si une solution existait il y a quelques années, aujourd'hui seuls certains types de plastique peuvent être valorisés. Or, les bennes recueillent tous les types de plastiques qui sont le plus souvent souillés et qui n'ont d'autre possibilité que d'être incinérés au même titre que les ordures ménagères. Par conséquent, le principe de causalité du pollueur-payeur n'est pas appliqué. Partant, le Conseil communal, dans une décision du 27 mai 2014, a opté pour la suppression des bennes de collecte du plastique dans les points de récolte dans le courant du mois de septembre 2014.

Avec l'instauration de la stratégie 'Fribourg, ville propre' et la mise en place de contrôles suivis d'amendes, on constate une forte diminution des dépôts sauvages dans les points de récolte. Ces contrôles seront encore renforcés par l'installation de caméras mobiles, qui font l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture depuis le mois de février 2014.

Enfin, il est reconnu que certains points de collecte ne sont plus assez grands pour accueillir les bennes nécessaires. Il s'agit particulièrement de celui de la Vignettaz. Des solutions sont en cours d'élaboration mais on ne peut s'empêcher d'avouer la difficulté à les matérialiser.

2. Saturation des points de récolte

Premièrement, il convient de constater que lorsque des déchets sont déposés à côté des bennes, cela ne veut pas dire pour autant que ces dernières sont pleines. En effet, ces incivilités sont souvent à mettre en relation avec le non-respect des horaires, le tourisme des

déchets ou simplement la flemmardise. Deuxièmement, le Secteur de la voirie déploie la stratégie suivante en matière de contrôle du remplissage des bennes: la période des jours de semaine est distinguée de celle des week-ends. Durant la semaine, les cantonniers ont la charge de contrôler et d'aviser chaque matin les chauffeurs lorsque des bennes présentent un taux de remplissage important. Suite à cet avis, les bennes sont vidées dans les heures qui suivent l'avertissement. Il est néanmoins possible qu'une benne soit pleine momentanément en raison de plusieurs interventions dans divers points de récolte. Pour le week-end, les bennes sont contrôlées tous les vendredis et sont vidées même si le taux de remplissage n'est pas alarmant.

Il convient d'admettre que la pratique est à mettre en relation avec les horaires des collaborateurs de la voirie et des horaires des points de collecte. Or, c'est sur ce dernier point que l'on rencontre les principaux problèmes liés à l'incivilité. De nombreux contrevenants ne respectent pas l'interdiction signalée entre le samedi 20.00 heures et le lundi 07.00 heures.

3. Augmentation de la population

Il est compliqué d'estimer le bassin de population en fonction du point de récolte car les administrés ont accès à toutes les déchetteries de quartier ainsi qu'à celle des Neigles. Sur la base de zones d'apport établies par le Secteur de la voirie en fonction des points de collecte, un état de situation peut être avancé.

Entre 2009 et 2012, la population de la ville de Fribourg a augmenté d'environ 7%. De manière générale, l'augmentation représente 1 à 7% pour les différents points de récolte sauf pour celui du quartier de Pérolles qui présente une augmentation de 13%. De plus, selon les mêmes années de référence, le nombre d'habitants amenant leurs déchets sur le site des Neigles a progressé de 18%.

En résumé, une augmentation de population ne peut être que synonyme de déchets supplémentaires. Dans le même temps, les habitudes de tri se sont renforcées, particulièrement en ce qui concerne les plastiques. Comme les emplacements des points de collecte sont peu extensibles, il en résulte une pression supplémentaire.

4. Le cas du point de récolte du quartier de Pérolles

En 2011 et 2012, des mesures d'augmentation de la capacité des bennes ont été prises pour certains points de récolte dont celui de Pérolles. De plus, les bennes ont été isolées pour réduire le bruit de l'impact du verre.

L'augmentation de la capacité des bennes a permis de garantir le fonctionnement du point de collecte. En effet, on constate que la masse des déchets a augmenté de 4% à Pérolles et que les passages des camions ont diminué de 16%. Il en résulte un gain au niveau des frais d'exploitation et moins de nuisances induites par les camions de la voirie pour le voisinage.

Comme indiqué, le Conseil communal a décidé la suppression des bennes de collecte du plastique dans les points de collecte de quartier. Dès lors, un espace supplémentaire permettra de minimiser la saturation de certains types de déchets valorisables.

Si la suppression des bennes de récupération du plastique ne suffisait pas à améliorer encore la capacité existante et qu'un nouveau point de récolte devait être envisagé, il faudrait s'attendre à une longue procédure en raison des oppositions, un investissement d'environ 100'000 francs et une augmentation des frais d'exploitation.

Cette problématique met en exergue la complexité relative aux points de récolte.

Conclusion

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal démontre que la problématique des points de collecte est non seulement d'actualité mais fait l'objet de nombreuses préoccupations. Le déploiement de la stratégie 'Fribourg, ville propre' doit encore améliorer les conditions d'exploitation

des points de récolte de quartier. En effet, les contrôles par l'entremise de caméras devraient conduire à une baisse notable des incivilités.

En outre, la suppression de la collecte des plastiques dans les points de collecte devrait à court ou moyen terme avoir des effets sur la capacité des points de récolte des quartiers. Cet effet est pour le moins attendu pour la déchetterie du quartier de Péroilles.

Enfin, de manière globale et compte tenu de la complexité de mise en place des points de récolte, une approche en relation avec le PAL et sa planification directrice est en cours. En effet, la question de la densité en fonction des quartiers et la situation actuelle impliquent que des solutions adaptées puissent être apportées sous l'angle de la conformité juridique afin de minimiser les procédures induites par une nouvelle installation."